



PREVENTION DES RISQUES DE CRITICITE

**CONFORME A
LA REGLE
FONDAMENTALE
DE SURETE
(RFS 1.3.c)**

PUBLIC

Personnel intervenant dans des installations présentant des risques de criticité.

DUREE

1 jour,
7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 stagiaires maximum.



Périodicité du recyclage fixée par l'ingénieur criticien.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les notions de criticité de manière à mieux appréhender le risque dans l'activité quotidienne au sein des installations.
- Appliquer les exigences de sûreté criticité intégrées dans les consignes et modes opératoires
- Déceler une anomalie liée à l'aspect criticité dans le cadre de son activité quotidienne.

CONTENU

- Analyse d'accidents de criticité
- Réaction de fission en chaîne
- Coefficient de multiplication
- Modes de contrôle
- Procédure en cas d'accident de criticité

MOYENS

- **Pédagogiques** : Etude d'accidents de criticité afin d'évaluer les acquis des stagiaires tout au long de la formation. Apports théoriques en salle et réalisation d'un exercice de réflexion sur les consignes de sûreté-criticité.
- **Techniques** :
 - Salle de formation équipée.
 - Diaporamas animées, exercices.
 - Remise d'un dossier stagiaire.
- **D'encadrement** : Formateur qualifié par TRIHOM.

EVALUATION : Evaluation sommative sous forme de test écrit.

VALIDATION : Délivrance d'une Attestation de Fin de Formation avec avis.